

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents à la séance : 7
Date de la convocation : 29 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 6 avril, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Mesdames Armelle CHAPUIS et Karine RATTEZ, Messieurs Lionel CHEVALIER, Thibaut GUILLEMAUD, Bernard MOINE et Christophe POINT.

Excusés : Madame Sandrine DUTARTRE et Messieurs Maxime RENARD, Cédric CREMONA .

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Madame Armelle CHAPUIS est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 16 février 2019 est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour une délibération fixant le montant des subventions versées en 2019. Les membres présents acceptent à l'unanimité l'ajout de la délibération.

Approbation du Compte Administratif 2018 :

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal prend connaissance des écritures réalisées et des résultats de l'exercice 2018 :

Section fonctionnement :

Dépenses :	191 600,46 €
Recettes :	228 954,55 €
Résultat fonctionnement 2018 :	37 354,09 €

Section Investissement :

Dépenses :	153 260,94 €
Recettes :	127 257,27 €
Résultat d'investissement 2018 :	-26 003,67 €

En tenant compte des résultats antérieurs, le résultat de clôture en fonctionnement s'élève à 109 128,36€ et celui en investissement à - 23 171,79€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à 6 voix pour et 1 abstention le Compte Administratif 2018.

Approbation du Compte de Gestion 2018 :

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2018, considérant que les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2018 de Madame le Receveur concordent avec le Compte Administratif 2018 approuvé, à l'unanimité des membres présents, le Compte de Gestion de l'exercice 2018.

Affectation du résultat :

Compte tenu des résultats présentés ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (002) : 91 039,00 €
- Résultat reporté en Investissement (001) : -23 171,79 €

Fixation des taux d'imposition :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne

pas modifier les taux des taxes et fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2019:

- Taxe d'habitation	:	16,33 %
- Taxe foncière (bâti)	:	12,79 %
- Taxe foncière (non bâti)	:	36,43 %

Approbation du Budget Primitif 2019 :

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

adopte le Budget Primitif principal 2019 par chapitre et par nature, qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour chaque section, comme suit :

- Section Fonctionnement :	313 008,00 €
- Section Investissement :	122 773,36 €

Délibération demande de subvention pour «l'engagement Zéro Pesticide » :

Afin de donner suite au projet d'enherbement du cimetière dans le cadre de l'engagement « Zéro Pesticide », après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:

- S'engage dans le « zéro phyto » sur son périmètre d'intervention.
- Approuve le projet d'engazonnement dans le cadre de l'engagement « Zéro Pesticide ».
- Désigne madame Armelle CHAPUIS (adjointe au maire) et monsieur Florian CURTIL (cantonnier) référents pour le dossier « Zéro Pesticide ».
- Autorise monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour «l'engagement Zéro Pesticide » auprès de la Région Bourgogne Franche Comté.

Délibération Appel à projets Départemental 2019:

Monsieur le Maire explique que des travaux de réfection de voirie route de Fragnes sont à prévoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents sollicite une subvention au titre de l'appel à projet 2019 auprès du Conseil Départemental à hauteur de 4000€.

Délibération convention ACTES avec la Préfecture :

Afin de pouvoir envoyer les actes administratifs au contrôle de légalité à la Préfecture de Saône-et-Loire par voie dématérialisée, il est nécessaire de signer une convention entre la commune et la Préfecture de Saône-et-Loire, nommée « Actes ».

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention « Actes » entre la Commune et la Préfecture de Saône-et-Loire.

Questions diverses :

- ✓Rallye des Vins: 9 juin 2019.
- ✓Le repas du village aura lieu le 6 juillet au soir avec feux d'artifices financés tout ou en partie par la caisse de l' Amicale des pompiers de Cruzille-Grevilly.
- ✓Feux d'artifices : possibilité de buvette tenue par volontaires association ?
- ✓PLUI: une réunion des élus est prévue le mercredi 15 mai à 17h30 à la mairie.
- ✓Panneaux communaux à remplacer : sur les 25 panneaux communaux, les 10 panneaux les plus abîmés seront changés rapidement.
- ✓Planning élections européennes : 3 créneaux de 8h à 18h (8h-12h/12h-15h/15h-18h).

Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET

